

Communiqué de presse



SAINT-DENIS, LE 17 MARS 2020

COVID-19 - La collecte de sang doit se poursuivre

Les déplacements des citoyens se rendant sur une collecte de sang sont autorisés par les autorités de l'Etat car les dons sont vitaux et indispensables pour soigner les patients. Les Français doivent continuer à donner leur sang et leurs plaquettes.

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, la collecte de sang doit absolument se poursuivre pour répondre aux besoins des patients pour lesquels les transfusions sont vitales. Ainsi, l'EFS continue d'accueillir en collecte les donneurs, sauf ceux qui présentent des symptômes grippaux.

Les citoyens sont autorisés à se déplacer pour aller donner leur sang sur les sites de collecte, sous réserve qu'ils remplissent l'attestation officielle ou une déclaration sur l'honneur indiquant aller donner leur sang, au motif de l'assistance aux personnes vulnérables.

La collecte de sang ne peut être interrompue durant la période de confinement : les réserves actuelles en globules rouges sont de moins de 15 jours et en plaquettes de moins de 3 jours. Les globules rouges se conservent au maximum 42 jours et les plaquettes 7 jours.

Des mesures de distanciations mises en place pour protéger les donneurs et le personnel de collecte

Toutes les mesures de précaution sont mises en œuvre sur toutes les collectes pour éviter les risques de transmission du virus. Ainsi, tous les donneurs doivent respecter des distances de sécurité en restant à un mètre des autres donneurs, le personnel de collecte est équipé de masque, etc. L'EFS demande à son personnel et à tous les donneurs de bien respecter les gestes barrières, qui sont très efficaces pour limiter les risques de transmission du virus.

L'EFS est vigilant et son objectif est de continuer sa mission de santé publique. Les donneurs doivent continuer à donner leur sang, ils peuvent le faire en toute sécurité. Toutes les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées pour que les donneurs puissent continuer à donner leur sang.

Le coronavirus : un virus respiratoire qui ne se transmet pas par le sang

Le coronavirus SARS-CoV-2 est un virus respiratoire qui n'est pas présent dans le sang sauf en cas de symptômes très sévères de la maladie, selon l'état actuel des connaissances sur ce virus. Aucun don n'étant autorisé en cas de symptômes.

Pour savoir où et quand donner rendez-vous sur dondesang.efs.sante.fr ou sur l'application « Don de sang »